



**CR d'Organisation des  
Compétitions Jeunes  
Saison 2020 / 2021**



**PROCÈS-VERBAL N° 8**

<b>Réunion du :</b>	<b>LUNDI 7 SEPTEMBRE 2020</b> en visioconférence
<b>Président de la CR :</b>	Mickaël HERRIAU
<b>Présents à St Sébastien :</b>	MM. Jean-Paul CHERRUAULT, Gabriel GÔ, Christian GUIBERT, Jean-Luc MAR-SOLLIER, Patrick PIOU, Grégoire SORIN, CTR
<b>Excusés</b>	MM. Hubert BERNARD, Loïc COTTEREAU, Bernard GUEDET, Yannick LE MESLE, Patrick VAUCEL,
<b>Assistent au Mans :</b>	M. Vincent GARNIER, CTR, Mme Nathalie PERROTEL, assistante administrative

## 1. Appel

Sauf dispositions particulières, les décisions suivantes peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours\* à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée ;
- soit le jour de la transmission de la décision par courrier électronique (avec accusé de réception) ;
- soit le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel de l'instance ou sur Footclubs.;

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

Lorsque l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai d'appel est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant. Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

L'appel est adressé à la commission d'appel par lettre recommandée ou télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

### \*Dispositions particulières :

Le délai d'appel est réduit à 2 jours si la décision contestée :

- porte sur l'organisation ou le déroulement de la compétition,
- est relative à un litige survenu lors des 2 dernières journées de la compétition,
- porte sur le classement en fin de saison.

\*\*\*

### Frais de procédure

Les frais exposés par le Centre de Gestion dans le cadre d'une procédure d'appel réglementaire sont prélevés, à l'issue de celle-ci, sur le compte du club appelant sous la forme de frais de dossier forfaitaires dont le montant est fixé à l'Annexe 5 des présents règlements, et affiné selon chaque cas dans les conditions ci-dessous :

- frais de dossier divisé par 2 en cas de réformation, à l'avantage de l'appelant, de la décision dont appel.
- absence de frais de dossier en cas d'annulation de la décision dont appel ou lorsque la faute sera due à une erreur administrative du Centre de Gestion.

En cas d'appel diligenté par un licencié, l'intéressé devra verser les frais susmentionnés au Centre de Gestion compétent et ce, sous huitaine à compter de la notification de la décision. A défaut, sa licence sera automatiquement désactivée et l'intéressé ne pourra enregistrer une nouvelle licence.

## 2. CHAMPIONNATS REGIONAUX JEUNES – Saison 2020/2021

- **Forfait général**

Mail des JS COULAINES (502544) en date du 11.09.2020 informant la Commission de son forfait général pour le Championnat Régional 2 U 19.

La Commission :

- Enregistre le forfait général de l'équipe des JS COULAINES
- Conformément à l'Annexe 5 des Règlements de la LFPL, article 12, inflige une amende de 180 € aux JS COULAINES
- Ne pourra pas candidater pour le Championnat Régional U 19 – saison 2021/2022

- **Modifications aux calendriers**

1. Mail de l'USJA Carquefou (502227) du 16.09.2020 sollicitant la commission pour disputer toutes ses rencontres à domicile à 11 heures au lieu de 10 H 30 – Championnat Régional 1 U 17 – Poule unique

La Commission donne son accord. Un mail sera adressé aux clubs adverses

2. Mail du Mans FC (537103) du 17.09.2020 informant la Commission que suite à un problème de terrain, le match de Championnat Régional U 16 Orange du 19.09.2020 se disputera à 15 h au Stade de l'Ile aux Sports au Mans, avec l'accord écrit de son adversaire.

La Commission :

- Accepte exceptionnellement le changement d'horaire
- Inflige, conformément à l'Annexe 5 des Règlements de la LFPL, article 15, une amende de 25 €
- Rappelle que toutes les demandes doivent être effectuées par Portail Bleu, 10 JOURS AVANT LA RENCONTRE

3. Mail du Mans FC (537103) du 21.09.2020 sollicitant la Commission pour disputer toutes ses rencontres à domicile à 15 heures au lieu de 18 H 30 – Stade René Fouquet au Mans – pour les Championnats Régionaux 1 U 18 et U 16 – Poule unique

La Commission donne son accord. Un mail sera adressé aux clubs adverses

- **Match arrêté**

### **Match n° 22890780 : REZE FC / LA ROCHE VF du 19 SEPTEMBRE 2020 – Championnat Régional 1 U 19**

La Commission prend connaissance du rapport de l'arbitre suite à l'arrêt de la rencontre à la 77<sup>ème</sup> minute de jeu, score 1 à 2 pour La Roche Vendée, en raison des forts orages.

Après une attente de 45 minutes, l'arbitre a décidé d'arrêter définitivement la rencontre.

La Commission décide de donner match à rejouer et fixe la rencontre au **MERCREDI 11 NOVEMBRE 2020 à 16 H.**

- **Matches reportés**

Niveau de Compétitions	N° Match	Match	Date initiale	Date à fixer
Régional 1 U 19	22890782	BEAUPREAU CHAP. F / NANTES LA MELLINET	19.09.2020	<b>11.11.2020</b>
Régional 2 U 19 – A	22893246	LE LOROUX LANDREAU / LA CHATAIGNERAIE AS	19.09.2020	<b>11.11.2020</b>
Régional 2 U 19 - B	22893541	ANGERS Croix Blanche / TIERCE CHEFFES AS	19.09.2020	<b>11.11.2020</b>
Régional 2 U 19 - C	22893571	ANGERS SCA / MULSANNE-TELOCHE AS	19.09.2020	<b>11.11.2020</b>

Régional 2 U 17 – B	22911365	GJ PAYS CHATEAU GONTIER / ANGERS SCA	19.09.2020	<b>11.11.2020</b>
Régional 3 U 17 – A	22911392	BEAUPREAU CHAP. FC / BOUAYE FC	19.09.2020	<b>11.11.2020</b>
Régional 3 U 17 - B	22911467	DOUE LA FONTAINE RC / NANTES METALLO SC	19.09.2020	<b>31.10.2020</b>
Régional 2 U 15 – A	22911615	POUZAUGES PBFC / GJ LUCON USMT ESCL	19.09.2020	<b>11.11.2020</b>

Après accords entre les deux clubs via Footclubs, les rencontres peuvent être avancées.

- **Question des clubs**

1. Mail du FC BOUAYE du 17.09.2020 demandant à la Commission s'il peut faire figurer sur la FMI, sur le banc de touche, un jeune joueur U 17 blessé et non licencié dirigeant, afin de lui donner un rôle sur le déroulement de la rencontre.

La Commission précise qu'il peut figurer sur la feuille de match, sous réserve d'être licencié Dirigeant (possible à partir de 16 ans).

- **Réunion de rentrée du 14.09.2020**

En raison de la crise sanitaire actuelle, réunion en visio à partir de 18 heures.

- Déroulement de la saison
- Rappel des points réglementaires
- Arbitrage des jeunes les jeunes
- Questions des clubs

Entre 45 à 50 clubs ont assisté à la visio sur 75 clubs engagés dans les différentes compétitions jeunes.

Souhait de la Commission :

- avoir la liste des clubs connectés
- plus de visibilité des documents

#### 4. COMMISSION REGIONALE D'APPEL REGLEMENTAIRE

**Appel de BOUAYE FC (518479) d'une décision de la Commission Régionale d'Organisation des Compétitions Jeunes en date du 15.09.2020**

- **Report de la rencontre U 17 BEAUPREAU CHAP. FC / BOUAYE FC**

La Commission prend connaissance du Procès-verbal de la C.R. Appel Règlementaire N° 2 du 18.09.2020.

#### 5. COUPE GAMBARDELLA-CREDIT AGRICOLE – SAISON 2020/2021

La Commission prend connaissance des résultats des matches du 2<sup>ème</sup> tour éliminatoire de la Coupe Gambardella-Crédit Agricole des 12, 13 et 20 SEPTEMBRE 2020, et en l'absence de réserves, procède au tirage des 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> tours éliminatoires devant se dérouler le 25 OCTOBRE 2020, puis le 1<sup>er</sup> NOVEMBRE 2020 :

##### **3<sup>ème</sup> tour le Dimanche 25 octobre 2020 à 10 H 30**

1. LES HERBIERS VF / LE POIRE SUR VIE VF
2. GJ ST PERE OCEANE / GUERANDE ST AUBIN
3. LA CHATAIGNERAIE AS / FONTENAY LE COMTE VF
4. GJ ST FULGENT USBB / ORVAULT RC
5. GJ FC HBG – LE GENEST / MULSANNE-TELOCHE AS
6. LE MANS SO MAINE / TRELAZE FC
7. ERNEE / CARQUEFOU USJA
8. GJ PAYS CHATEAU GONTIER / LE MANS VILLARET AS
9. ST SYLVAIN D'ANJOU AS / COULAINES JS
10. MAYENNE STADE FC / ANGERS NDC

11. LA CHAPELLE HEULIN FCEV / BOUPEREMONPROUANT FC
12. NANTES BELLEVUE JSC / LA ROCHE SUR YON VF
13. GJ BELLEVIGNY / SEGRE ES
14. GJ TALMONT STE FOY / REZE FC
15. LE LOROUX LANDREAU / LA ROCHE SUR YON ESOFV
16. BEAUPREAU CHAP. FC / ORVAULT SF
17. BOUAYE FC / POUZAUGES BOCAGE FC
18. VERTOUE ES FOOT / CHOLET SO
19. GJ PAYS MAREUILLAIS / LA CHAPELLE DES MARAIS F
20. CHALONNES CHAUDEF / ST NAZAIRE AF
21. BEAUFORT EN VALLEE / CHANGE US 53
22. SABLE SUR SARTHE FC / ST SEBASTIEN SUR LOIRE FC
23. ST PHILBERT GD LIEU / SAUMUR OFC
24. GJ PORNIC STE MARIE / GJ ARDELAY AND CO

#### **4<sup>ème</sup> tour du Dimanche 1<sup>er</sup> NOVEMBRE 2020 à 10 H 30**

1. Vainqueur Match 1 / Vainqueur Match 2
2. Vainqueur Match 3 / Vainqueur Match 4
3. Vainqueur Match 5 / Vainqueur Match 6
4. Vainqueur Match 7 / Vainqueur Match 8
5. Vainqueur Match 9 / Vainqueur Match 10
6. Vainqueur Match 11 / Vainqueur Match 12
7. Vainqueur Match 13 / Vainqueur Match 14
8. Vainqueur Match 15 / Vainqueur Match 16
9. Vainqueur Match 17 / Vainqueur Match 18
10. Vainqueur Match 19 / Vainqueur Match 20
11. Vainqueur Match 21 / Vainqueur Match 22
12. Vainqueur Match 23 / Vainqueur Match 24

Les rencontres du 4<sup>ème</sup> tour sont susceptibles d'inversion en fonction du résultat du tour précédent (Article 6.2 du Règlement de la Coupe Gambardella-Crédit Agricole)

- a) Dans le cas où le club tiré 2<sup>ème</sup> se situe hiérarchiquement au niveau inférieur de son adversaire
- b) Concernant 2 équipes de même niveau, la rencontre sera fixée sur le terrain :
  - a. Du club premier tiré si les deux équipes recevaient ou se déplaçaient au tour précédent
  - b. Du club dont l'équipe se déplaçait alors que son adversaire recevait
- c) Niveaux retenus :
  - a. Niveau 2 = club évoluant en Championnat de Ligue
  - b. Niveau 3 = club évoluant en Championnat de District

## **6. COUPES PAYS DE LA LOIRE U 19 ET U 17 – SAISON 2020/2021**

### **❖ COUPE PAYS DE LA LOIRE U 19**

#### **• Forfait**

La Commission prend connaissance du mail de BOUGUENAI FOOTBALL (560160) du 09.09.2020 informant la Commission de son forfait pour le match n° 23039202 : St Hilaire Clisson / Bouguenais Football du 12 septembre 2020 suite à un problème d'effectif.

- Conformément à l'Annexe 5 des Règlements de la LFP, inflige une amende de 26 €
- Qualifie ST HILAIRE CLISSON pour le 2<sup>ème</sup> tour de la Coupe des Pays de la Loire U 19

#### **• Tirage du 2<sup>ème</sup> Tour éliminatoire du 24 OCTOBRE 2020**

Le tirage du 2<sup>ème</sup> tour éliminatoire sera effectué ultérieurement.

## ❖ COUPE PAYS DE LA LOIRE U 17

### • Forfaits

- ✓ La Commission prend connaissance du rapport de l'arbitre bénévole nous informant du forfait de LA LIMOUZINIÈRE FCLB (548871) pour le 1<sup>er</sup> tour de la Coupe PDL U 17 le 12 septembre 2020 :
  - Conformément à l'Annexe 5 des Règlements de la LFP, inflige une amende de 60 € (double du droit d'engagement)
  - Porte au débit du club de LA LIMOUZINIÈRE la somme de 37,50 € correspondant au remboursement des frais de déplacement de l'équipe visiteuse (25 km x 1,50 €)
  - Qualifie le ST FIACRE COTEAUX FC pour le 2<sup>ème</sup> tour de la Coupe PDL U 17
  
- ✓ La Commission prend connaissance du rapport de l'arbitre nous informant du forfait du GJ ACADEMIE NANTAISE (548871) pour le 1<sup>er</sup> tour de la Coupe PDL U 17 le 19 septembre 2020 (match reporté du 12.09.2020) :
  - Conformément à l'Annexe 5 des Règlements de la LFP, inflige une amende de 60 € (double du droit d'engagement)
  - Porte au débit du club de GJ ACADEMIE NANTAISE la somme de 81,72 € correspondant au remboursement des frais de déplacement de l'arbitre officiel
  - Porte au débit du club de GJ ACADEMIE NANTAISE la somme de 14,40 € correspondant au remboursement des frais de déplacement de l'équipe visiteuse (8 km x 1,50 €)
  - Qualifie le NANTES METALLO SC pour le 2<sup>ème</sup> tour de la Coupe PDL U 17

### • Tirage du 2<sup>ème</sup> Tour éliminatoire du 24 OCTOBRE 2020

Le tirage du 2<sup>ème</sup> tour éliminatoire sera effectué ultérieurement.

## 7. PROCHAINE REUNION

- Réunion de la Commission : **JEUDI 12 NOVEMBRE 2020 à 10 HEURES 30** à St Sébastien sur Loire
  - 10 H 30 – 11 H 00 : Rencontre avec les responsables de l'arbitrage
  - 11 H 00 – 11 H 30 : Dossiers à examiner par la Commission
  - 11 H 30 – 12 H 00 : Tirages au sort du 3<sup>ème</sup> tour éliminatoire des Coupes PDL U 19 et U 17
  - 12 H 00 – 12 H 15 : Tirage au sort des Finales Régionales de la Coupe Gambardella-Crédit Agricole en direct sur les réseaux sociaux

Le Président de la C.R.,

  
M. HERRIAU.